

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : Nous allons donc passer au Débat d'Orientation Budgétaire. Je vais redonner la parole à M. Brumm, qui va nous en remettre une couche dans le sens du poil ! Vous savez, le premier coup ça passe, le deuxième coup, clac !

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme vous le savez, depuis plusieurs semaines les services et les élus travaillent à la préparation du budget 2011, qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

La loi du 6 février 1992 a prévu, préalablement, un Débat d'Orientation Budgétaire, pour permettre un débat, précisément au Conseil municipal, sur les grandes orientations de ce budget.

Donc, ce Débat d'Orientation Budgétaire présente plusieurs éléments de conjoncture, dans lesquels, s'inscriront le budget 2011, les éléments du Projet de Loi de Finances pour 2011 ayant un impact pour le budget de la ville, ainsi que les grandes orientations budgétaires de la collectivité.

Nous avons préparé, avec les services, des tableaux qui, nous l'espérons, seront parlants et qui vous permettront de bien comprendre quelle est la gestion à venir de la Ville, que nous poursuivrons naturellement avec le même sérieux que par le passé.

Tout d'abord, en ce qui concerne la conjoncture et le Projet de Loi de Finances, nous constatons une reprise, fragile certes, mais une reprise économique. Alors, au niveau mondial, la sortie de crise se confirme, fragile du fait de la crise budgétaire, qui a touché les pays européens au printemps dernier. Le FMI prévoit néanmoins une croissance de 4,8 % pour 2010 et de 4,2 % pour 2011. En Europe, la croissance reste peu performante : ce phénomène étant accentué par le chômage, qui devrait malheureusement encore progresser. La reprise en France est indiscutablement engagée, mais le pays souffre d'un niveau de chômage élevé, près de 10 % et d'une croissance molle, 1,6 %.

Une petite parenthèse en ce qui concerne Rhône-Alpes : les indicateurs de reprise sont orientés favorablement : baisse des défaillances d'entreprises, diminution du chômage partiel, hausse de l'emploi salarié privé, hausse des exportations, augmentation des implantations d'entreprises étrangères, dynamisme du secteur de l'immobilier de bureaux. Les perspectives de l'industrie, toujours en Rhône-Alpes, du commerce et des services, restent néanmoins en retrait, par rapport au niveau d'activité antérieur à la crise.

Concernant les perspectives d'amélioration des déficits publics : le projet de Loi de finances 2010 autorisait une dégradation considérable des finances publiques, qui devait se traduire par un déficit de l'ordre de 152 M€ en 2010, soit 7,7 % du PIB, et un endettement à hauteur de 82,9 % du PIB, ce qui naturellement est très éloigné des critères de Maastricht.

Pour le Projet de Loi de Finances 2011, le Gouvernement s'est engagé devant l'Union européenne, à ramener le déficit à 6 % du PIB en 2011. Pour ce faire, il table essentiellement sur trois facteurs :

- un gel en valeur des dépenses de l'Etat sur les trois années à venir ;
- l'extinction des mesures de relance ;
- la reprise de la croissance consécutive à la crise ;
- et enfin un effort partagé par les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales.

Mais l'endettement prévisionnel reste très largement supérieur aux critères de Maastricht. L'endettement devrait, en revanche, continuer à progresser. On comprend, en effet, la conséquence de l'effet « boule de neige » de la dette publique excessive. L'Etat emprunte pour rembourser sa dette. La dette de l'Etat était de 1.150 milliards d'euros en 2009 ; elle atteint aujourd'hui 1.223 milliards d'euros. Les perspectives favorables du Gouvernement, en termes d'amélioration des déficits, sont

basées sur une progression optimiste de 2 % du PIB, alors que le FMI et les économistes tableraient plutôt sur une croissance comprise entre 1,5 et 1,6 % pour 2011, ce qui rend fragile les possibilités réelles de leur concrétisation.

Les grands axes du projet de Loi de finances pour 2011, concernant les collectivités locales :

- tout d'abord un gel en valeur des dotations pour les trois années à venir, soit une diminution en euros constants ;
- Une forte diminution, jusqu'à 5 % de la part complémentaire de garantie de la DGF, pour toutes les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 0,75 fois, le potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national. C'est la façon la plus claire de l'expliquer.

Cette mesure, sur laquelle il est difficile de réaliser des simulations, devrait impacter plus de 6.000 communes, et notamment les grandes villes, dont le potentiel fiscal par habitant est plus important. C'est ainsi que la Ville de Lyon pourrait perdre plus de 2 M€ du fait de cette mesure.

Ce qui transparait en tout cas clairement, dans le Projet de Loi de Finances, c'est le fait que désormais l'évolution des dotations de l'Etat sera fixée annuellement en dehors de toute contractualisation pluriannuelle. Le Gouvernement semble considérer ces dotations, comme une variable d'ajustement de ses objectifs de réduction du déficit public. Cette évolution néfaste prive les collectivités locales de visibilité financière.

Vous voyez apparaître sur ce tableau : les grands axes du projet de Loi de finances pour 2011 concernant les collectivités locales. Vous voyez concrètement la traduction du gel de l'enveloppe de dotation de l'Etat aux collectivités. Ce qui est à souligner, c'est le périmètre de l'enveloppe normée de dotations qui changent par rapport aux deux années précédentes.

Il faut se souvenir qu'en 2009, le Gouvernement avait décidé unilatéralement, d'y intégrer le FCTVA et les amendes de police. Cette modification conduisait à une évolution mécaniquement plus faible de la DGF, car la progression du FCTVA était très dynamique. En effet, basé sur les dépenses d'investissement des collectivités de 2007, avant-dernière année du mandat pour les communes. Ce mécanisme a été maintenu pour l'année 2010. En revanche, pour 2011, on revient au périmètre antérieur. Pourquoi ? Tout simplement parce que le FCTVA 2011, comme vous le voyez sur le graphique en bas à droite sera en baisse d'environ 200 M€, par rapport à 2010. Il est basé sur les dépenses d'investissement 2009, qui est une année de début de mandat, avec des dépenses nécessairement plus modestes.

Donc, si l'Etat avait laissé le FCTVA dans l'enveloppe, cela aurait permis de faire progresser davantage les autres dotations, perspective insupportable pour le Gouvernement, qui change donc la règle mise en place il y a deux ans... : c'est tellement plus simple de changer les règles, quand on souhaite être gagnant dans tous les cas.

Nous allons à présent, après avoir abordé la conjoncture générale, aborder la celle de la Ville de Lyon et particulièrement ce qui nous intéresse le plus : la prévision de réalisation 2010 et les orientations budgétaires pour 2011.

Alors les grandes lignes du résultat 2010 : aux efforts entrepris pour assurer une gestion rigoureuse, contrairement à ce qu'ont pu dire des membres de l'Opposition médisants, dans un environnement très incertain, se sont adjoints en 2010, des éléments favorables qui laissent augurer un exercice positif pour la préservation des marges de manœuvre futures de la Ville.

Nous avons constaté une remontée spectaculaire et, il faut bien le reconnaître, inattendue des droits de mutation. Cette évolution est bien sûr positive, car elle démontre que la crise immobilière est, en principe, derrière nous. Mais il faut rester prudent. C'est pourquoi, nous n'envisageons pas de quelconque remboursement d'impôts comme le souhaitait avec quelque fantaisie M.Havard. Certains facteurs, comme le niveau historiquement bas des taux d'intérêts et la suppression programmée de certaines niches fiscales, la fin du remboursement des intérêts

d'emprunts liés à une acquisition immobilière, notamment, conduisent sans doute à une accélération artificielle du redressement du marché immobilier.

Je vous rappelle qu'il y a deux ans, on avait perdu 14 millions et que cette année, on regagne 7 millions d'euros. Et la crise de 2008 doit nous inciter à considérer cette recette comme exceptionnelle sur laquelle il ne faut donc pas adosser des dépenses récurrentes.

On constate également un encaissement de la Dotation de Solidarité Urbaine, pour la deuxième année consécutive, de 4,8 millions d'euros. Là aussi, c'est cette année, mais ce ne sera peut-être pas l'année prochaine, une évolution de la masse salariale en deçà des prévisions du budget, des frais financiers plus faibles que prévu du fait du maintien des taux à niveau très bas.

L'épargne brute au CA 2010 qui sera présenté en début d'année, devrait donc être supérieure à celle de 2009.

Ainsi que vous pourrez le voir, la dette de la ville va diminuer de plus de 20 millions d'euros et la capacité de désendettement devrait s'améliorer en toute logique et s'inscrire entre 4 et 5 années.

La diminution de la dette passe de 434 millions à 410 millions d'euros.

Ensuite, la fameuse capacité de désendettement : vous pouvez constater que fin 2008 on était à 9,4 années de capacité de désendettement. Compte tenu des chiffres constatés cette année, nous sommes actuellement, fin 2010, à 4,8 années. Mais il ne faut pas se leurrer, il ne faut pas faire de triomphalisme, nous sommes au milieu du mandat et il est probable que dans les années à venir, cette capacité de désendettement ne pourra pas être maîtrisée et, nécessairement, celle-ci va remonter.

Le cadrage du budget 2011 : face aux incertitudes économiques et à la baisse des dotations de l'Etat, le cadrage du budget 2011 reste rigoureux. Les dépenses de gestion courante sont stabilisées. En matière de charges à caractère général, la prévision d'une inflation à 1,5 % sur 2011, donc stable par rapport à 2010, permet de fixer un objectif de BP 2011 calé sur le niveau du CA 2009 hors dépenses exceptionnelles.

Les dépenses de personnel sont maîtrisées. Elles seront stables également, les créations de postes étant restreintes aux seuls besoins validés pour la mise en service de nouveaux équipements et aux extensions d'équipements. Il s'agit notamment en 2011 des postes nécessaires au fonctionnement des crèches, et notamment de la crèche Bon Lait ou de l'entretien des nouveaux espaces verts du Confluent.

Quant aux frais financiers, ils sont en baisse. En effet, le probable maintien des taux à un niveau faible, conjugué à la baisse de l'encours de la dette, générera naturellement une réduction des frais financiers. Enfin, une stabilisation des subventions non contraintes par une évolution normée.

La stabilisation de celles qui ne sont pas directement liées à des engagements contractuels de progression pluriannuelle reste stable. Cela concourt à assurer une évolution raisonnable de ce poste par ailleurs dynamique au regard des nouvelles ouvertures de crèches.

Les principaux déterminants, à présent, de l'évolution des dépenses : Le budget intégrera les hausses de tarifs sur le gaz et l'électricité. Environ 1 million d'euros sur le gaz et 300 000 euros sur l'électricité.

En matière de Ressources Humaines, les mesures nationales relatives au SMIC, à la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et à la refonte des catégories B entraînent une augmentation des dépenses de 1,1 million d'euros. Les mesures décidées par la ville en faveur des bas salaires et que l'on nous reprochait de l'autre côté, permettent des revalorisations de régimes indemnitaires et un développement des possibilités de promotion intégrée, soit environ 500 000 euros sur 3 ans à partir de 2011. La hausse des subventions aux crèches associatives représente une somme de 780 000 euros.

Les dépenses exceptionnelles 2011 : il s'agit essentiellement du déménagement de l'atelier et du magasin de la DGTB à Corbas, ce qui représente 250 000 euros. Les frais de transport des élèves, dont les restaurants scolaires sont en travaux, pour extension et les selfs notamment, représentent environ 200 000 euros et l'étude de bilan carbone environ 130 000 euros.

Les prévisions sur les principales recettes : en matière de fiscalité, nous l'avons dit, les droits de mutation sont estimés en progression à 21 millions d'euros soit plus 7 millions par rapport au budget 2010.

Fiscalité directe : il s'agit du produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie. Le produit n'évoluera qu'au rythme des variations nominales et physiques des bases, soit TH + 1,5 % de variation nominales et 1,5 % de variation physique. Quant à la taxe foncière, 1,5 % de variation nominale et 2 % de variation physique.

Concernant les dotations de l'Etat, une baisse anticipée hors DSU de 3,7 millions d'euros de BP à BP, malgré une prévision de prise en compte d'une progression de la population de l'ordre de 0,2 %.

Les recettes propres :

- nouvelle DSP pour la chaufferie à bois de la Duchère qui apporte 550 000 euros ;
- Les effets de revalorisation des tarifs des Halles Paul Bocuse, 210 000 euros environ.
- Effet de l'extension du stationnement payant en année pleine, 1,3 million d'euros.

Alors cette gestion rigoureuse que nous revendiquons nous permet pour l'année prochaine, pour l'année 2011, l'engagement d'un certain nombre d'investissements.

Les équipements à livrer sont par exemple le pôle social à Saint Rambert, la bibliothèque de la Duchère, la salle des mariages de la Mairie du 3^e.

Les principales opérations en cours :

- la Halle d'athlétisme de la Duchère,
- l'aménagement de la place Bellecour,
- les nouveaux restaurants scolaires et selfs,
- l'amélioration de l'éclairage public sur les 1^{er} et 2^e arrondissements,
- les subventions pour la production de logement social.

Enfin, les nouveaux projets :

- Parc Sergent Blandan,
- Piscine du Rhône première tranche,
- Opération Mermoz.

Pour conclure, mes chers Collègues, je souhaiterais simplement vous signaler que quelles que soient les critiques légères formulées par la Chambre Régionale des Comptes et celles, plus sévères, de l'Opposition, nous avons le plaisir, et vous l'avez lu dans la presse, de vous apprendre que l'agence Standard & Poor's a publié la note 2010 pour la Ville de Lyon qui serait, d'après certains, mal gérée : l'agence maintient ainsi la note de la Ville à AA+ tout en faisant évoluer la perspective qui passe de stable à favorable.

En clair, et sans optimisme excessif, cela signifie que dans un an ou deux, nous devrions progresser et obtenir la notation AAA+. Les Lyonnais peuvent être rassurés, notamment les membres de l'Opposition, la ville est bien gérée, elle conserve des marges de manœuvre pour continuer à investir et mettre en œuvre des services publics locaux de qualité comme le montrera le budget 2011 que j'aurai le plaisir de vous présenter au mois de décembre.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement, comme l'a rappelé Richard Brumm en conclusion, l'agence de notation « Standard & Poor's » vient d'attribuer à la Ville de Lyon la note « AA », nous nous en réjouissons également... même si la Ville de Lyon n'a pas la note maximum qui est le triple A ! Juste à titre de comparaison, cette notation est équivalente à celle que l'Etat français a par les agences de notation...

M. LE MAIRE : Le jour où l'Etat français n'aura plus trois « A », là vraiment les choses iront mal.

M. GEOURJON Christophe : Votre introduction, Monsieur Brumm, paraissait plus catastrophique que ce que vient de dire M. Collomb.

Plus simplement, ces agences de notation internationales indiquent aux financiers internationaux que la Ville de Lyon est solvable et que lui prêter de l'argent présente donc un risque faible. En résumé, la Ville de Lyon n'est pas au bord de la banqueroute... c'est heureux et sur ce point, nous sommes d'accord avec vous.

Pour être solvable, il y a deux solutions : soit augmenter les recettes (et donc la fiscalité), soit maîtriser les dépenses. Vous avez fait le choix en 2001 et en 2008 d'augmenter les impôts locaux payés par les Lyonnais. Vos décisions font qu'aujourd'hui, les Lyonnais ont la médaille de bronze de ceux qui payent le plus d'impôts locaux par habitant parmi les 18 villes de plus de 100 000 habitants.

M. LE MAIRE : C'est totalement faux.

M. GEOURJON Christophe : Plus précisément, pour la taxe d'habitation, nous sommes 3^{ème} et pour la taxe foncière, nous sommes 6^{ème}. Si on fait les ratios : produit perçu par la fiscalité locale divisé par le nombre d'habitant, ce qui fait qu'aujourd'hui, les Lyonnais, en moyenne, payent plus d'impôts locaux que les habitants de Lille, Montpellier, Marseille, Strasbourg, Toulouse... et quelques autres. Les chiffres proviennent de Bercy, je peux vous montrer les graphiques si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : On va les montrer nous aussi.

M. GEOURJON Christophe : Je parle bien des produits fiscaux et pas des taux ou des bases.

M. LE MAIRE : Cela ne veut rien dire !

M. GEOURJON Christophe : Si, c'est ce que les Lyonnais payent chaque année, réellement.

M. LE MAIRE : S'ils sont plus nombreux que les autres, ils payent plus, oui...

M. GEOURJON Christophe : Avec une telle fiscalité, au minimum, les Lyonnais seraient en droit de constater une nette amélioration de la qualité des services proposés par la Ville.

Mais pour le moment, le compte n'y est pas ! Je ne citerai que deux exemples récents :

- les cantines scolaires avec les problèmes d'accueil des enfants ainsi que des inquiétudes concernant le respect des normes d'hygiène au niveau de la cuisine centrale. Nous y reviendrons plus tard durant ce Conseil municipal ;

- les difficultés rencontrées par les familles lyonnaises lors des inscriptions à Divertisport. Nous nous en étions déjà inquiétés il y a quelques mois.

Nous sommes conscients que les finances de la ville ne sont et ne doivent pas être extensibles. Nous estimons qu'il est temps de passer à une vision plus qualitative pour plus d'efficacité et plus d'équité.

A ce titre, nous estimons que la Ville de Lyon doit recentrer son action sur les actions de proximité, sur l'amélioration de la qualité de vie des Lyonnais au quotidien.

Afin de dégager les marges budgétaires nécessaires à ces actions prioritaires, il convient de redessiner les domaines d'intervention de la ville centre et du Grand Lyon, à négocier avec l'ensemble des autres Communes. Par exemple, certains grands équipements sportifs, de loisirs ou culturels, actuellement supportés par la Ville de Lyon, sont de toute évidence du ressort de la métropole : le Stade et le Palais des sports de Gerland, l'Opéra, le Parc de la Tête d'Or...

Cette remise à plat, sans tabou, doit également être effectuée au niveau des services. Pour une même compétence, il n'est plus acceptable que certains services existent à la fois à la Ville de Lyon et au Grand Lyon. Par exemple, les permis de construire sont instruits par le Grand Lyon pour toutes les Communes sauf Lyon qui a conservé ses services municipaux. Inspirez-vous, Monsieur le Maire, de vos amis strasbourgeois qui ont su rationaliser leurs services entre Ville et Communauté urbaine !

Nous aurions aussi aimé trouver dans ces orientations budgétaires pour 2011, des propositions d'amélioration de la transparence des budgets et des comptes, comme le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vous y engageait : quelles conséquences pratiques avez-vous tiré de ces observations ? Comment comptez-vous informer l'Assemblée de ces indispensables mesures ?

Dernier point, alors que 60 % du budget de fonctionnement de la Ville de Lyon (c'est-à-dire près de 300 M€) est consacré à la masse salariale, il est surprenant que le rapport que vous nous présentez aujourd'hui n'aborde pratiquement pas ce poste. Dans notre esprit et contrairement à ce que M. Brumm a voulu nous faire croire tout à l'heure, les agents de la Ville sont plus qu'un poste budgétaire : ils sont une ressource de compétences et d'énergie.

Au niveau des ressources humaines, je vais pointer pour la deuxième année consécutive, les mêmes tendances lourdes : une baisse du nombre de jours de formation et en parallèle, une diminution de la mobilité interne. A l'heure où les métiers changent très vite, cette évolution négative nous inquiète doublement :

- d'abord pour les agents car une mobilité professionnelle voulue, une mobilité professionnelle préparée, constitue une source de motivation et d'épanouissement dans leur travail ;

- ensuite, pour les finances de la Ville et pour la qualité du service. Cette absence de mobilité nous paraît pénalisante pour répondre au mieux aux attentes des Lyonnais qui évoluent très rapidement au rythme de notre société.

La Ville doit donc mettre en place une politique ambitieuse pour favoriser et soutenir la mobilité en l'accompagnant d'un effort très significatif de formations personnalisées. C'était une des demandes des agents des restaurants scolaires. A titre de comparaison, la Région Rhône-Alpes a mis en place une charte de la mobilité avec un objectif de pourvoir en interne 1/3 des postes créés ou redéfinis. Aujourd'hui, cet objectif est non seulement atteint mais est dépassé.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, une fois encore, on ne peut que regretter la forme bien peu étayée du document qui sert de base à ce Débat d'Orientation Budgétaire. Ce n'est pas les quelques graphiques que vous nous avez montrés qui étaye le Débat d'Orientation Budgétaire. On aurait espéré y voir figurer :

- une analyse rétrospective des grandes masses budgétaires des trois ou quatre derniers exercices ;

- les premières tendances de l'exécution du budget primitif 2010 ;

- des données plus précises quant au contenu des principaux postes du budget primitif

2011.

Le législateur a souhaité faire du Débat d'Orientation Budgétaire, un élément important dans le processus budgétaire. C'est pourquoi, la jurisprudence considère que le document qui sert de cadre à la discussion doit être suffisamment argumenté, relativement complet et précis quant à l'architecture du budget dont il est question.

Comme à votre habitude, ce document support du DOB n'est pas totalement conforme à l'esprit de la loi, même si des efforts ont été accomplis par rapport au début des années 2000, lorsque vous êtes arrivé au pouvoir à la Ville de Lyon. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes souligne d'ailleurs que ce document est « relativement synthétique ».

Notre Groupe émet le souhait que lors des prochains exercices, la place du DOB soit revalorisée dans le cadre du cheminement budgétaire et que le débat s'organise autour d'un texte plus élaboré et plus précis. Le DOB n'est pas une simple formalité administrative, c'est un acte essentiel de la démocratie locale. Comment un débat peut-il avoir lieu sur les orientations générales du budget sans les replacer dans la perspective d'une stratégie budgétaire et financière à moyen terme ?

Sur le fond maintenant, concernant le contexte général, votre rapport insiste beaucoup sur les effets de la crise économique mondiale. On ne peut nier ce fait, il est évident.

On peut donner un satisfecit au Gouvernement sur deux points : la gestion internationale de la crise et la réussite du plan de relance, grâce d'ailleurs à la coopération des collectivités territoriales.

En revanche, nous regrettons la position trop laxiste du Gouvernement sur deux points : le déficit budgétaire et l'endettement. Le retour promis aux critères de Maastricht, s'il est effectivement mis en œuvre, va entraîner des sacrifices douloureux pour l'ensemble des acteurs de l'économie, les entreprises, les ménages mais aussi les collectivités territoriales.

Concernant les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, celles-ci n'ont jamais été bonnes quel que soit le gouvernement, mais il faut bien reconnaître qu'elles se sont dégradées au cours des trois dernières années pour devenir franchement calamiteuses et ce, pour trois raisons essentielles : d'abord la suppression de la taxe professionnelle qui désorganise les relations financières entre les collectivités et qui va entraîner un transfert d'impôts des entreprises vers les ménages, ensuite la réforme territoriale qui n'a réglé aucun des problèmes qui étaient à l'origine de sa mise en œuvre, c'est-à-dire trop d'échelons administratifs, l'enchevêtrement des compétences entre les différentes collectivités et l'archaïsme des finances locales.

Cette réforme, dans son état actuel, ajoute à la confusion et elle a réussi le tour de force de mécontenter tout le monde : l'association des Maires de France, l'association des Départements de France et l'association des Régions françaises également, et enfin le gel des dotations de l'Etat en direction des collectivités qui est annonciateur demain, je suis assez d'accord avec ce qu'a dit M. Buna tout à l'heure, d'une régression compte tenu des difficultés budgétaires de l'Etat.

J'en viens maintenant au contexte budgétaire de la Ville. La dernière image que nous ayons (celle du compte administratif 2009 qui a été voté mi 2010), était plutôt positive, mais n'oublions pas que c'était l'année de la hausse de la fiscalité directe. On pouvait donc se glorifier d'avoir une épargne nette de 29 millions d'euros et se féliciter que les recettes réelles de fonctionnement augmentent plus fortement que les dépenses réelles de fonctionnement !

En revanche, l'avant-dernière image (celle du BP 2010), est beaucoup plus inquiétante. On y relève : une prévision d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement substantiellement plus élevée que celle des recettes, une épargne nette négative de plus de 6 millions d'euros, et un besoin de financement par l'emprunt de 95 millions d'euros pour atteindre un niveau d'investissement fixé, lui, à 110 millions d'euros.

Où en sommes-nous réellement aujourd'hui ? Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent de l'exécution du budget 2010 ? Quelle est l'évolution prévisible des recettes de fonctionnement ? Quelle est l'évolution des dépenses de fonctionnement ? Le niveau d'investissement sera-t-il atteint, et si oui quelle sera la conséquence sur le niveau de la dette, sachant que vous avez

épuisé les opportunités de vente de biens ? Ce tour de passe-passe qui vous a procuré une manne importante, n'est pas reconductible cette année. Les observations de la Chambre régionale des Comptes vous mettent le dos au mur, la marge de manœuvre réside désormais dans la diminution des charges de fonctionnement. Comment y répondez-vous ?

Voilà tous les éléments que nous aurions aimé connaître avant de débattre sur le projet de budget 2011. Ces éléments vous en disposez forcément, naturellement, mais vous n'avez pas souhaité les communiquer, vous n'avez pas souhaité les mettre au débat et c'est un manque de transparence qui ne peut que susciter la suspicion.

Pour le projet de budget pour 2011, nous pensons que dans la réflexion la Ville de Lyon doit intégrer un certain nombre de paramètres : le ralentissement économique, c'est évident ; le désengagement de l'Etat, il faut faire avec ; le souci de participer à la baisse des prélèvements obligatoires dans notre pays doit être également un de ces paramètres.

Dans ce cadre, l'objectif numéro 1 consiste à mettre en œuvre les conditions d'un niveau d'investissement élevé (plus de 100 millions d'euros par an). En 2011, vous projetez 110 millions d'euros, c'est bien, mais pour cela, il faut dégager une marge d'autofinancement beaucoup plus importante que celle que nous constatons aujourd'hui. Cet objectif entraîne de mettre en œuvre un plan pluriannuel visant à maintenir, dans un premier temps, puis à réduire ensuite le niveau des dépenses de fonctionnement et j'y reviens encore.

D'où la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel, vous en avez parlé tout à l'heure ; de continuer à renforcer une politique d'achats rigoureuse, de ce côté-là des efforts ont été faits incontestablement, et d'être vigilant dans l'attribution des subventions. Sur ces points, des efforts restent à faire pour parvenir à une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il faut procéder à une évaluation exhaustive de la politique conduite par la Ville. Faute d'éléments d'information suffisants, nous jugerons de votre volonté lorsque nous connaîtrons le contenu du budget 2011.

En conclusion, je dirai que la Ville doit mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement et mieux adapter ses dépenses aux recettes. Elle doit encore investir dans le cadre de ses missions premières. De plus, elle devra faire face à de nouvelles obligations imposées par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 dans le domaine du développement durable, et cela aura un coût.

Avec une incertitude supplémentaire, comment vont se décliner les dispositions contenues dans le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales ? Quid notamment, des équipements culturels de dimension métropolitaine qui sont aujourd'hui à la charge de la Ville, je pense à l'Opéra, à certains théâtres, à certains musées.

La Ville doit donc faire face à ces contraintes fortes dont la prise en compte nécessite un certain consensus. Toutes les collectivités, qu'elles soient gérées par la droite ou par la gauche, sont soumises aux mêmes difficultés.

De notre point de vue, tous les élus territoriaux devraient être unis pour réclamer, dans notre pays, l'instauration d'un pouvoir décentralisé qui permettrait aux collectivités de conduire des politiques ambitieuses avec des moyens financiers appropriés, avec des moyens financiers adaptés à l'économie mondiale, adaptés à notre situation nationale. Dans l'attente de ce « big bang », souvent annoncé par les gouvernements successifs mais jamais réalisé, la seule alternative responsable est celle de la rigueur. A Lyon, comme ailleurs. Merci de votre attention.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, quelques observations sur ce document. Un constat tout d'abord : nous voilà donc de nouveau à débattre de vos orientations budgétaires (DOB) pour l'année 2011, votre prévision de l'an dernier sur la disparition du DOB ne s'est donc pas réalisée...

Un point sur la conjoncture ensuite : en 2009, la croissance de la France a été négative de 2,2 %, ce qui était un peu moins mauvais que prévu. Les dernières prévisions du Fonds monétaire international font état d'une croissance positive d'environ 1,6 % pour 2010, et de même pour 2011, mais on le sait bien, les prévisions varient selon les organismes.

Le Gouvernement a fait le choix de bâtir son budget 2011 sur une hypothèse ambitieuse de 2 % de croissance. L'objectif semble atteignable avec l'évolution favorable d'un certain nombre d'indicateurs tels que la consommation des ménages, l'investissement et les exportations qui semblent repartir même si c'est encore assez faible. Cette sortie de crise qui se profile a été rendue possible par l'action du Gouvernement à travers, par exemple, le plan de relance qui s'est étalé sur 2009 et 2010 avec 38,8 milliards d'euros qui ont été injectés dans l'économie par différents moyens : des investissements de l'Etat et des entreprises publiques, des prêts garantis par les entreprises via Oséo, la prime à la casse, la construction d'un certain nombre de logements sociaux.

Alors, certes, cette relance s'est faite au détriment des finances publiques, mais elle était nécessaire et elle a permis de restaurer la confiance, confiance dont vous profitez à plein à travers la relance du marché de l'immobilier, si l'on en croit vos prévisions sur l'augmentation assez importante des droits de mutation. Pour préserver cette croissance, il est devenu impératif aujourd'hui de stopper la spirale infernale de nos déficits publics, c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris l'engagement courageux de ramener le déficit budgétaire à 6 % du PIB dès l'an prochain, avec un objectif de 3 % pour 2013 et 2 % en 2014.

Cet engagement implique nécessairement de diminuer nos dépenses publiques, toutes nos dépenses publiques, celles de l'Etat et celles des collectivités locales. A cette occasion, je voudrais rappeler quelques éléments factuels :

- depuis 1983, les dépenses des collectivités ont augmenté à un rythme plus élevé que le PIB et 40 % de cette hausse s'est faite hors décentralisation ;
- depuis 1999, hors décentralisation également, 350 000 emplois ont été créés dans les collectivités territoriales dont les deux tiers dans le secteur communal.

Ce sont des faits, ils résultent de choix politiques d'élus locaux et doivent être assumés comme tels. Aujourd'hui, chacun doit faire des efforts à son niveau.

Je voudrais aussi rétablir des vérités au sujet du gel en valeur des concours financiers de l'Etat que vous dénoncez régulièrement. Il concerne une enveloppe de 50,4 milliards d'euros sur les 78 milliards d'euros de transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales, soit 65 % de cette enveloppe. Parallèlement, la dotation de solidarité urbaine à laquelle notre Ville est éligible depuis deux ans, après avoir quasiment doublé en 6 ans, progressera encore de 77 millions d'euros en 2011. Vous voyez donc que malgré ses contraintes économiques et budgétaires, le Gouvernement a le souci de renforcer son effort en matière de péréquation. Il s'est aussi engagé vis-à-vis des collectivités en proposant un moratoire sur les normes qui leur sont imposées et qui sont très souvent synonymes de dépenses supplémentaires.

Toujours dans le rétablissement des vérités, je voudrais revenir sur un de vos refrains favoris : « les collectivités locales font 73 % de l'investissement public ». C'est vrai, mais il faut ajouter aussi qu'elles le font avec les 97 milliards de transfert de l'Etat dans leur direction car quand on additionne les dotations et les dégrèvements d'impôts compensés par l'Etat, on arrive à cette somme !

Pour terminer sur les dotations de l'Etat, j'avoue, Monsieur Brumm, que je ne vous comprends pas bien : en 2009, vous déploriez l'intégration du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) dans l'enveloppe des dotations et cette année, vous regrettez qu'il sorte de l'enveloppe. Là aussi, cela change selon les années.

Enfin, je voudrais aborder plus spécifiquement les orientations budgétaires lyonnaises si tant est que nous puissions les connaître, car elles sont assez floues et les informations données en commission étaient assez rapides elles aussi, puisque nous n'avons pas de documents chiffrés écrits.

Encore une fois, outre le gel des dotations de l'Etat, vous mettez en avant des facteurs relativement mineurs, comme la hausse des fluides, qui aurait un impact fort sur les dépenses de la Ville. En réalité, nous le savons tous bien ici, la principale dépense de la Ville, ce sont les coûts de personnel : la principale dépense et la principale richesse aussi.

Alors oui, ils sont stabilisés pour l'instant, mais à quel prix social ! Le sujet est extrêmement sensible, c'est un héritage du mandat précédent, nous l'avons souvent dénoncé, Michel

Havard en a parlé tout à l'heure. Nous savons que l'exercice est très complexe, mais franchement, les semaines passent et nous sommes toujours aussi stupéfaits par vos techniques de dialogue !

Vous vous vantez dans votre rapport, d'avoir une « bonne stratégie d'anticipation et de faire un travail collectif, pour améliorer la gestion et préserver les marges de manœuvre de la collectivité ».

L'affaire des cantines en est une parfaite illustration :

- - mauvaise anticipation des besoins en termes de restauration scolaire ;

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

- absence de discussion avec les partenaires sociaux, pour arriver à une situation de blocage qui nécessite que vous mettiez sur la table 1,5 million d'euros en urgence et sous la pression des parents. Que se serait-il passé si les parents n'étaient pas venus frapper à vos grilles ?

Les priorités des Lyonnais ne semblent plus être forcément les vôtres : je vous rappelle par ailleurs (nous en avons parlé, nous en reparlerons), que 2,35 millions d'euros ont été dépensés depuis le début de ce mandat pour des coproductions de Cap Canal et dans cette période d'efforts de rationalisation de la dépense, c'est ce qu'on pourrait appeler une danseuse !

Autre poste important du budget : les subventions. A ce sujet, je suis surprise que la stabilisation du niveau des subventions annoncée, soit finalement à géométrie variable, puisque par exemple, la nouvelle convention que nous allons voter avec l'Opéra, prévoit une hausse annuelle de 2 % de la subvention qui est, je vous le rappelle, la plus grosse de la ville, tandis que les autres partenaires ne s'engagent que sur une hausse de 1 %.

Je retiens cependant que vous disposez de quelques matelas confortables :

- les droits de mutation : cela a été dit. Ils vont augmenter de manière importante, cette année ;
- la forte hausse de la fiscalité décidée en 2008, contrairement à vos engagements de campagne. Dans « votre très grande prudence » disiez-vous, pour pallier au désengagement de l'Etat, qui avec l'augmentation des bases et du nombre des contributeurs, continue mécaniquement à produire son effet et à vous procurer des recettes nouvelles.

Et même l'extension de 10.000 places de stationnement payant et le remodelage des tarifs qui ne devraient pas être sans incidences sur vos rentrées d'argent.

C'est donc grâce aux prélèvements sur les Lyonnais et à l'amélioration de la conjoncture, que vous pouvez amortir provisoirement les à-coups de votre stratégie de gestion. Mais, qu'en sera-t-il sur le long terme ? Je vous remercie.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, les vingt ou trente dernières années ont été caractérisées par un développement des services de proximité bénéficiant aux populations et ceci largement, grâce à l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales, ainsi qu'une logique de partenariat et de contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

Ce que nous souhaiterions dénoncer aujourd'hui ici de manière générale, c'est qu'aujourd'hui c'est bien cette logique de contractualisation entre l'Etat et les collectivités que l'on casse. Et comme symptôme de tout cela, je n'en veux que pour preuve, le rôle du Comité des Finances locales qui réunit élus et Etat, qui n'a plus aucune marge de manœuvre, puisque tout est fixé et figé dans la loi de finances, au point que les finances locales sont devenues dans la politique du Gouvernement, une véritable variable d'ajustement de l'Etat.

Alors, pour la Ville de Lyon, on l'a dit, cela se traduit par le gel en valeur du contrat de stabilité sur trois ans. On ne pourra plus anticiper l'évolution de la DGF, puisqu'on sort du cadre pluriannuel et cette recette représente 20 % des recettes de fonctionnement de la Ville de Lyon :

excusez du peu ! La Ville de Lyon ne sera probablement pas éligible à la DSU, moins 2,4 M€ de perte. La diminution de la part « complément de garantie » de la dotation forfaitaire, moins 2 M€. Et puis, il y a aussi ce risque d'une baisse du cofinancement de nos partenaires : le Département du Rhône et la Région, qui sont encore plus impactés que le pôle communal, par cette réforme, et qui ont déjà entamé, on l'a vu, une remise en cause des dispositifs d'intervention facultative.

Quant au Grand Lyon, on le sait, il ne maîtrisera plus que les taux de la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation et le foncier non bâti. Il perdra plus de 20 M€ de ressources, qu'il lui faudra compenser.

Enfin, il n'est pas sûr qu'en vertu du nouveau principe de la péréquation horizontale, entre collectivités, la Ville de Lyon et le Grand Lyon ne soient mis à contribution, compte tenu de leur bonne santé financière.

On l'a dit, on l'a vu, les finances locales sont devenues une variable d'ajustement dans la lutte contre les déficits publics, et les collectivités se heurtent aujourd'hui à une équation impossible pour le choix des décideurs locaux : pénaliser les ménages ou l'investissement. D'ailleurs, ce transfert de charges des entreprises vers les ménages, au bénéfice de la compétitivité des entreprises, bénéfique tout théorique, est précisément une théorie, qui fait douter jusqu'à la Droite elle-même puisque, pour ne citer qu'eux, les Sénateurs Arthuis, vos amis Monsieur Geourjon, et Marini, ont indiqué qu'il ne réglait en rien le problème de la compétitivité des entreprises. On sait, par contre déjà, qu'il coûte bien plus cher à l'Etat que prévu.

Voilà ce que nous voulions dire. Alors ce débat, il est démocratique, mais en parlant de démocratie, il est préempté déjà par les contraintes des orientations nationales que nous voyons : faible visibilité sur les ressources, prescription financière qui limite fortement notre marge de manœuvre sur l'action publique locale. Et on sait que l'autonomie financière et fiscale des collectivités est un fait reconnu par la Constitution. On se demande ce qu'il va en advenir.

La loi du 28 mars 2003 reconnaît l'autonomie fiscale, la compensation des compétences, la péréquation, et la Constitution reconnaît aussi donc doublement la libre administration des collectivités locales. C'est toute la question qui se pose aujourd'hui. Nous sommes face à une véritable stratégie, visant à mettre fin à cette autonomie financière et fiscale. Celle des régions et des départements, sa disparition est déjà programmée à moyen terme. Quant à celle du pôle communal, un peu moins impacté pour l'instant, les communes donc, et bien elles sont sous surveillance probablement pour l'instant : pour combien de temps encore ? Merci Monsieur le Maire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment politique particulier, dont la fonction est, quelques semaines avant l'examen du budget, de bien cerner le contexte politique, économique et social et les grandes orientations et évolutions à venir.

Je veux dire d'entrée que le Groupe GAEC est dans la Majorité et votera le budget 2011, pour une raison bien simple : le Plan de Mandat est respecté jusqu'à maintenant et les grandes lignes du budget sont dans la continuité du précédent.

Je n'entretiendrai donc pas de suspens sur ce point.

Nous sommes très attachés à la poursuite des politiques de logement social, de transport en commun et modes doux, d'embellissement de la ville, de solidarité, d'éducation et de petite enfance, de soutien à la vie culturelle, à la création et à la vie associative. Nous sommes là pour cette politique et le renforcement de ces priorités.

Je ne chercherai pas à refaire peu ou prou le rapport sur le contexte économique mondial et national. Les chiffres sont là et ont été rappelés.

Mais, je veux souligner les conséquences désastreuses de la politique du Gouvernement, pour la majorité des Lyonnais et pour notre ville elle-même.

La progression du chômage, la réduction du pouvoir d'achat, les prélèvements sur les mutuelles, l'angoisse pour l'avenir des jeunes, la casse des services publics nationaux et en premier

lieu de la santé, de l'hôpital public et de l'école, amputés de milliers d'emplois utiles, la remise en cause de droits fondamentaux, comme celui à une retraite correcte et digne, en sont l'illustration.

Nous ne nous résoudrons jamais à ces régressions, quel que soit le Gouvernement. Et, ce n'est pas ce nouveau Gouvernement, si l'on peut dire, qui ouvrira d'autres perspectives.

Nous ne nous résoudrons jamais à la remise en cause des droits des femmes pour leur retraite, leur santé, la possibilité de mieux concilier vie personnelle, familiale et professionnelle, le simple droit de maîtriser leur vie, le droit à l'IVG remis régulièrement en cause.

Nous ne nous résoudrons jamais aux inégalités et aux discriminations qui touchent les plus faibles. Nous ne nous résoudrons jamais aux contradictions entre les promesses du Grenelle de l'Environnement et les décisions concrètes limitées.

Voilà pourquoi, chers Collègues de l'Opposition, nous considérons que vous n'êtes pas crédibles dans vos critiques à Lyon, quand vous soutenez en même temps, sans faille, la politique du Gouvernement et de la rigueur, toujours plus de rigueur. Car, en cela, vous soutenez le gel des dotations de l'Etat et la remise en cause de la parole donnée aux collectivités, sur le respect des compensations des exonérations fiscales ou de charges sociales, la remise en cause de l'autonomie de gestion des collectivités locales. Vous soutenez une baisse résolue des dépenses publiques.

Quand ça l'arrange, le Gouvernement inclut le Fonds de Compensation de TVA dans l'enveloppe normée comme en 2010, et quand cela risque d'être plus favorable aux collectivités, il le ressort. C'est de la politique de gribouille ! Et le passage en force, de justesse, sur la réforme territoriale illustre bien une volonté de contrôle et de mise au pas des collectivités.

Monsieur le Maire, nous sommes engagés dans la Majorité et nous voulons, nous souhaitons que notre politique municipale puisse être encore plus aux côtés de la majorité des Lyonnais que j'évoquais il y a un instant et qui subissent la crise, dans le cadre de nos compétences, bien sûr, de nos moyens, des équilibres budgétaires qui sont les nôtres.

Notre gestion est saine et équilibrée et vous avez déjà fait amplement la démonstration de votre capacité de bonne gestion. Elle nous permet d'avoir aujourd'hui des marges de manœuvre que beaucoup de villes doivent nous envier et que nous pouvons, nous devons mobiliser.

Nous n'avons jamais cédé à la démagogie, y compris par exemple, celles des Maires du 2^e et du 6^e arrondissement qui ont poussé certains parents d'élèves à demander l'accueil de toutes les demandes en restaurant scolaire, alors qu'ils savaient parfaitement que c'était impossible, et qu'ils nous ont légué en 2001 une situation où seulement 44 % des enfants scolarisés étaient accueillis chaque jour dans les restaurants scolaires.

Nous assumons donc la progression des 18 % de cet accueil depuis 2001, le passage de 16 500 à 19 500 enfants accueillis en quatre ans, la progression de 700 en 2010 et la prévision d'augmentation de 1 000 places en 2011. Et deux autres chiffres : 17 millions d'euros d'investissement sur le dernier mandat pour les restaurants scolaires encore 11 sur ce mandat. Voilà pour la soi-disant absence d'anticipation.

Je rappellerai que sur les 700 enfants supplémentaires accueillis en restaurants scolaires cette année, deux tiers viennent de maternelle et ce chiffre est supérieur de trois fois à la progression démographique. Ce résultat, cette situation est la conséquence de la crise que subissent les familles et non pas de la cause démographique que l'on aurait pu prévoir.

Nous assumons d'ailleurs aussi l'augmentation entre 2001 et 2008 de 800 berceaux dans la petite enfance et la programmation de 500 berceaux sur ce mandat en cours de réalisation. Ceci profite dès aujourd'hui à près de 12 000 enfants soit plus de 50 % des 0-3 ans, sans compter l'amélioration de la situation des assistantes maternelles et des enfants dont elles ont la charge avec les 14 Relais d'Assistants Maternelles ouverts.

Assumons donc notre ambition de toujours mieux favoriser la vie des familles et des enfants, la place des femmes dans notre ville et de donner toutes leurs chances d'épanouissement aux petits Lyonnais. Et je sais que vous y êtes attaché Monsieur le Maire.

Ensemble, nous ne céderons pas non plus, à tous ceux qui voudraient en rabattre sur notre politique éducative car il en va de l'égalité réelle devant l'éducation. Nous ne céderons pas dans le combat contre les inégalités devant le droit au logement, dans l'accès au logement social, dans l'exigence de solidarité envers les plus démunis.

C'est pourquoi nous serons très attentifs au contenu définitif du budget, en toute confiance en notre Majorité pour maintenir le cap et encore mieux prendre en compte la situation sociale actuelle.

C'est aussi pourquoi notre Groupe a été dans le même temps, au côté des salariés, soutenu par la majorité de la population, qui manifestaient pour le droit à une retraite digne, pour une réforme juste à laquelle le Gouvernement a tourné le dos.

Je reviendrai plus en détail sur les différents aspects du budget lors de son examen et je laisse à Mychèle Perraud le soin d'intervenir sur la politique de ressources humaines, tout en exprimant mon soulagement et ma satisfaction devant l'accord trouvé avec nos personnels de l'Education, accord positif pour les agents mais aussi pour le service rendu aux enfants.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, après ce cadre général développé par Yves Fournel, je voudrais au nom du Groupe GAEC donner un coup de projecteur sur la situation sociale à la Ville de Lyon en lien avec le budget puisque les frais de fonctionnement générés par les dépenses de personnel sont importants, vous l'avez dit.

Tout d'abord, nous nous réjouissons de la fin du conflit dans les écoles et les cantines. On a débouché sur un accord concret permettant la reprise du travail, dont le seul gagnant est le service public.

Des propositions importantes permettant d'améliorer de façon tangible la situation des fonctionnaires municipaux des plus basses catégories ont été actées débouchant notamment sur le déblocage des promotions, un régime indemnitaire revalorisé et des perspectives d'embauches pérennes de personnel supplémentaire ; il semble logique que l'emploi fragile et précaire ou avec des horaires insuffisants soit, à terme, limité à l'indispensable.

La situation sociale en France est préoccupante et les mouvements sociaux sur le recul de l'âge de la retraite ont fait surgir un certain nombre d'autres questions sur le fonctionnement des services publics et ont attisé la colère sociale.

En effet au niveau nationale les salaires des fonctionnaires sont bloqués par le Gouvernement, ce qui ne permet pas la revalorisation de la valeur du point et la seule voie possible pour les communes d'améliorer certaines situations, c'est à notre avis d'avoir un contrat social « gagnant gagnant » en favorisant l'avancement des agents dans le respect du cadrage budgétaire du plan de mandat et en ayant un devoir de vérité et de transparence vis-à-vis de nos agents.

Mais il nous faut tirer les leçons de ce conflit qui a été dur, un des plus difficiles que j'ai vu dans cette maison que je connais bien et à laquelle je suis très attachée.

S'il est nécessaire de donner des perspectives d'avenir à nos agents, il apparaît aussi indispensable de mettre en place des pistes d'amélioration nécessaires pour un bon dialogue social, voici sur ce sujet quelques propositions du GAEC :

- avoir une méthode de prévention des conflits ;
- renforcer les échanges avec les partenaires sociaux ;
- améliorer l'écoute par la direction générale de l'encadrement et par là même de l'ensemble des agents ;
- donner des perspectives au personnel pour arriver à l'engagement que vous avez pris, Monsieur le Maire, et auquel nous avons souscrit, d'une augmentation de la masse salariale de 3 % ;
- Enfin demander au Gouvernement de débloquent les freins qu'il met à l'augmentation des salaires des fonctionnaires car par contre coup, toutes les communes vont faire face à de graves

conflits comme nous l'avons vu dans d'autres grandes villes, telles, par exemple, Paris, Marseille, Toulouse et Bordeaux récemment.

Dans ces périodes de soubresauts économiques où nous voyons de plus en plus de populations fragiles, après les demandeurs d'emploi, les personnes âgées, les familles monoparentales, s'ajoutent aujourd'hui les travailleurs pauvres. Comme vous l'avez décidé, Monsieur le Maire, nous devons avoir, vis-à-vis de nos personnels des plus basses catégories du statut de la fonction publique territoriale, une réflexion permanente et un devoir pour que leurs conditions de vie et de travail soient améliorées.

Nous avons entendu leur colère et celle de leurs représentants et à ce sujet nous pensons que le dialogue social gagnerait à avoir des syndicats représentatifs, respectés et solidaires dans l'action et non divisés dans leurs revendications, ce qui est source de retards et de malentendus dans les négociations.

Pour terminer, je dirai que si l'on reçoit des compliments sur la qualité de nos services et sur la beauté de notre ville, on le doit en partie aux agents territoriaux et nous voulions leur dire, ce soir, que nous reconnaissons leur travail, leur dévouement et nous savons leur attachement à leur collectivité.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce qui me paraît devoir être retenu de ce débat, c'est que nous nous situons à une époque cruciale des relations financières entre l'Etat et les Collectivités territoriales.

Au terme d'un processus poursuivi depuis plusieurs années, nous sommes passés, en la matière, d'une logique de négociation à une logique de soumission et de dépendance.

De 1999 à 2008, les relations financières entre l'Etat et les collectivités étaient basées sur une contractualisation qu'on pouvait qualifier d'honnête.

Il s'agissait d'un « contrat de croissance et de solidarité » indexé à la fois sur une prévision d'inflation et sur une part, 33 %, de la croissance du Produit Intérieur Brut. Au fil du temps, cet équilibre s'est régulièrement dégradé.

La loi de finances 2008 a rebaptisé le contrat de « croissance et de solidarité en un « contrat de stabilité », ne prenant plus en compte la croissance du PIB.

La loi de finances 2009 a confirmé cet abandon et aggravé la tendance en intégrant dans le périmètre de l'enveloppe de référence, le produit des amendes de police et le fruit du Fonds de Compensation de la TVA permettant corrélativement la réduction des autres dotations. Madame Balas me permettra d'apporter cette précision, c'est qu'on était en 2009, que l'année 2007 avait été une année favorable, de bonne activité et que par conséquent il était favorable au Gouvernement, à ce moment-là, d'intégrer dans l'enveloppe de référence, le fruit du Fonds de Compensation de TVA.

M. LE MAIRE : Et oui, Madame Balas !

M. ARRUE Jean-François : ...Les choses ont changé par la suite.

La loi de finances 2010 maintient un calcul de la progression des dotations sur le même périmètre. Mais la loi de finances 2011, qui elle, est basée sur des paramètres financiers remontant à l'activité de l'année 2009, gèle en valeur les dotations de l'Etat, exclut le Fonds de Compensation de la TVA du périmètre de l'enveloppe normée des dotations, car ce dernier étant en baisse, il aurait fallu accroître la part des autres dotations, ce que le Gouvernement n'a pas souhaité, préférant, comme le soulignait M. Brumm tout à l'heure, modifier unilatéralement la règle du jeu dont l'application tournait à son désavantage en plein milieu de la partie.

Ce projet de loi de finances est donc la dernière étape sur la voie d'un abandon total de la solidarité financière de l'Etat vis-à-vis des Collectivités territoriales qui ne peuvent plus désormais compter que sur elles-mêmes.

Il y a un an et demi à peine, ces Collectivités étaient appelées par l'Etat à la rescousse de son plan de relance avec versement anticipé du fameux fonds de compensation de la TVA. Mais aujourd'hui, le message est clair : les dotations aux Collectivités locales ne sont plus, comme le disait tout à l'heure M. Vesco, qu'une variable d'ajustement de l'apurement du déficit public.

Alors qu'elles représentent plus de 70 % de l'investissement public, ces Collectivités voient leurs marges de manœuvre se réduire comme peau de chagrin et se trouvent acculées à des révisions cruelles de leur plan pluriannuel d'investissement.

L'assainissement des comptes publics est nécessaire, nous en convenons. Nous ne pouvons laisser porter aux générations à venir le fardeau d'une dette insoutenable. Pour autant, il est bien regrettable que ce redressement se fasse au détriment des Collectivités locales alors que c'est précisément sur elles que pèse la charge de répondre aux besoins croissants de la population en termes de services publics de proximité.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de la stratégie prudente adoptée en début de mandat, qui trouve sa consécration au-delà des observations formelles de la Chambre Régionale des Comptes, dans la bonne notation qui nous est parvenue de l'agence «Standard & Poor's » évoquée tout à l'heure.

Certes, notre situation se trouve conjoncturellement améliorée par le renouvellement des droits de mutation. Mais il est essentiellement le fruit des efforts que nous avons consentis pour améliorer les finances de notre ville et qui nous permettront, je l'espère, dans le cadre du budget 2011, de continuer à répondre aux attentes des Lyonnais en termes de services publics mais également d'investissement.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le débat sur nos orientations budgétaires pour 2011 s'inscrit dans un contexte économique et social critique.

Ceux qui interprètent les éléments de conjoncture économique comme les premiers signes de sortie de crise se trompent... La crise derrière nous ? L'accroissement du chômage, y compris dans notre ville, les 8 millions de pauvres dont 2 millions d'enfants, des besoins sociaux grandissant, la dégradation du logement, de l'école, de la santé sont une triste réalité qui ne cesse de s'aggraver.

Mes chers Collègues, la crise n'est pas derrière nous, mais avec et devant nous. Cette crise n'est pas conjoncturelle mais systémique et ses causes sont profondes.

Au risque de choquer une fois de plus, MM. Havard, Broliquier ou Geourjon et leurs colistiers, le triomphe de l'injustice sociale et du mépris est le véritable marqueur de l'ère Sarkozy. La crise, avec le Président de la République, ne touche pas tout le monde, loin s'en faut ! Pour les amis du Fouquet's, c'est le bouclier fiscal, c'est la troisième place mondiale que la France vient de décrocher dans le cadre de l'accueil du nombre de millionnaires.

C'est aussi un trésor de « guerre des classes », 146 milliards d'euros de trésorerie pour les 34 groupes non financiers du CAC 40 au 1^{er} septembre, soit 5 % de plus que l'année dernière. Tous ces magots accumulés vont-ils être mis dans des investissements pour le développement économique, industriel, de l'emploi, de la formation professionnelle, des salaires décents ? Que nenni, c'est toujours autant et même voire plus de versements de dividendes aux actionnaires, pour alimenter encore plus la sphère financière. Le nouveau souffle dont on nous rabat les oreilles avec ce nouveau Gouvernement, c'est encore plus de casse sociale jusqu'en 2012.

Dans votre conclusion, mon cher Richard Brumm, vous faites référence aux notes données par les agences de notation, pour ainsi répondre à la préconisation du FMI d'assainir les finances publiques pour une reprise durable. Cela nous laisse rêveurs et tend à faire apparaître notre ville comme bonne gestionnaire de la dette publique. Mais le FMI fait mine d'ignorer que le déficit public ne provient nullement d'excès de dépenses publiques mais résulte de la politique de baisse des impôts (exonérations en tout genre et allègement fiscaux de toutes sortes) conduite obstinément

depuis des années, affaiblissement chronique et délibéré des recettes de l'Etat. Le rapport de Gilles Carrez, député UMP, montre qu'en raison des allègements fiscaux successifs qui ont littéralement « écrêté » les recettes de l'Etat, il manque désormais plus de 83 milliards d'euros chaque année dans les caisses de l'Etat !

C'est donc bien l'adaptation au capitalisme qui est ici en vue et non la réponse aux besoins des habitants.

Dans le même temps, le Gouvernement asphyxie financièrement les Collectivités locales pour les contraindre à supprimer des services et des emplois territoriaux et à augmenter nos impôts. C'est tout le sens de la réforme des Collectivités territoriales qui vient d'être votée en catimini.

49 millions depuis 2002 de dotations en moins de l'Etat pour notre ville qui vont s'ajouter au gel des dotations d'Etat, de 3 millions pour les trois prochaines années. 3 millions chaque année. L'enveloppe dite normée sera reconduite à hauteur de son montant 2010, soit 50,447 milliards d'euros.

Selon une étude de l'AMF, les recettes fiscales des Collectivités territoriales se répartissent presque à égalité entre ménages (48 %) et entreprises (52 %). Avec la suppression de la TP, les recettes fiscales proviendront à 75 % des ménages et à 25 % des entreprises. L'objectif de cette réforme est donc bien de transférer sur les ménages l'effort fiscal dont il dédouane les entreprises ! On est bien loin d'une réforme juste et solidaire de la fiscalité.

La TP représente 28 milliards d'euros de recettes fiscales pour les Collectivités. Les nouvelles taxes ne leur apporteront que 17 milliards ! Leur manque à gagner se chiffre à 11 milliards d'euros. 32 % du budget du Grand Lyon (1,7 milliard en 2008).

Nous nous félicitons que notre ville ait dégagé une marge brute de 62 millions d'euros contre 49 millions l'an dernier. Néanmoins, nous nous interrogeons sur la façon dont la Ville projette d'utiliser cette marge brute. Je laisse donc la parole à Karim Helal.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, je prolonge l'intervention de Nicole Gay consacrée au contexte économique, social et politique dans lequel nous préparons le budget 2011, pour vous faire part des préconisations de notre Groupe Communiste, Républicain et Intervention citoyenne concernant ce futur budget.

Je redis que nous nous félicitons que notre ville puisse envisager une épargne brute à hauteur de 85 à 90 millions d'euros en 2010, contre 49 il y a deux ans et cela, malgré les désengagements de l'Etat. Mais quelle origine de cette marge de manœuvre et pourquoi faire ?

Nous déplorons tout d'abord que la masse salariale ne progresse pas suffisamment. Nous nous inquiétons que derrière la stagnation affichée de la masse salariale se cachent des suppressions de postes : « *les créations de postes sont gagées par des suppressions en nombre équivalent* » est-il ainsi annoncé dans cette phrase préparatoire. Ces chiffres laissent même augurer une baisse des effectifs.

Les salariés de notre ville n'ont pas à payer les conséquences de la crise et des attaques gouvernementales dont ils ne sont pas responsables et de ce fait, la maîtrise de l'endettement ne doit pas se faire en leur défaveur.

Au-delà –et c'est ce qui intéresse au premier chef nos concitoyens- nous ne pouvons accepter ce principe qui contribue à faire fonctionner de nouveaux équipements en diminuant le service rendu à la population ailleurs et la qualité de ce service. Les dépenses en personnel, c'est du service à la population. En cette période de vie dure à cause de la crise, la Ville doit maintenir, voire améliorer, ses services à la population. Pour cela, il faut une politique de renforcement des capacités, surtout humaines, de nos structures. Nous demandons ainsi de rétablir une progression de la masse salariale à 3 %. Nous suggérons d'ailleurs que le travail soit plus et mieux valorisé dans la gestion de notre ville. Je ne développe pas ce point puisque Mme Perraud y est largement revenue dans son intervention, il y a deux minutes. Nous considérons que l'enveloppe de 2 millions d'euros qui vient d'être proposée va dans le bon sens.

Concernant les 21 millions de recettes prévues pour les droits de mutation, nous proposons qu'ils soient réaffectés, non pas pour payer la dette, puisqu'il est annoncé justement une réduction de l'endettement de 21 M€ mais qu'ils soient utilisés pour soutenir les associations et structures locales qui interviennent dans le domaine social et rendent des services indispensables à nos concitoyens.

Enfin, la marge dégagée doit être utilisée pour satisfaire les besoins de la population et pas seulement pour « faire de la pierre ». Il ne s'agit pas là d'opposer l'un à l'autre car ils sont complémentaires. Mais, pour reprendre les mots que vous prononciez, Monsieur le Maire, voici quelques jours à la Duchère : « l'Humain d'abord ! ».

Plus largement, et n'en déplaise à nos collègues de droite, élus de cette assemblée, nous refusons l'idée que notre Ville cède à la pression du Gouvernement qui, au travers de sa réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle, contraint les villes à s'inscrire dans une politique de rigueur, c'est-à-dire une politique d'abandon et à encadrer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pourtant ces sirènes sont bien posées sur ce débat d'orientations budgétaires, et la tendance qui se dégage pour le moment constituerait pour nous un retournement de la politique adoptée en début de mandat. Nous avons alors proposé d'intégrer l'évolution de notre capacité de remboursement de la dette jusqu'à 12/13 ans au lieu de 14, 12-13 ans ce qui correspond d'ailleurs à l'amortissement réel des équipements que nous livrons, cette disposition permettant de dégager des moyens supplémentaires pour des réalisations nouvelles et pour satisfaire les besoins de nos concitoyens. Nous considérons que ce choix reste d'actualité, la crise ayant même renforcé les attentes et les besoins de nos concitoyens, il n'y a qu'à voir par exemple l'explosion des demandes d'accueil à la cantine scolaire dont M. Fournel nous a bien expliqué les ressorts, il y a quelques instants.

C'est bien ce critère de réponse à des besoins sociaux qui va déterminer nos choix tant au niveau des investissements -et peut-être sera-t-il nécessaire de réviser notre programme d'investissement en ce sens- qu'au niveau du fonctionnement. Vous comprenez que nous attendons une évolution significative dans la dernière ligne droite de la préparation budgétaire mais nous sommes bien entendu disponibles pour y travailler et y contribuer. Merci de votre attention.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne reviendrai pas sur la situation économique qui a largement été explicitée précédemment. Notre groupe se félicite bien évidemment du fait que notre Ville ait été moins impactée par la crise que prévu, ce qui se traduit, comme beaucoup l'ont dit, par une gestion quasi-équilibrée. J'avoue que le relèvement de notre note par Standard & Poor's n'est pas notre préoccupation principale.

Faire plaisir à cette agence ne peut pas être le seul objectif pour la gestion d'une collectivité ! Bien sûr, il faut veiller aux équilibres et ce que je vois, c'est l'explosion des dépenses énergétiques. Pourquoi ? Parce que notre développement est fondé sur le système pétrolier uniquement. Or, il est temps de prendre conscience que ce système ne pourra perdurer plus avant.

Notre facture énergétique représente au niveau national 2,7 % du PIB. En d'autres termes, chaque Français donne une semaine de travail pour amortir cette dépense qui plombe notre balance commerciale. Et il en va de même ici où notre facture énergétique représente 5 % du PIB local. La fracture énergétique n'est pas un mirage, c'est une réalité pour beaucoup de Lyonnais. Nous faisons bien évidemment beaucoup d'efforts pour résorber cette fracture.

Je pense au référentiel Habitat durable décliné au niveau des arrondissements, je pense également au plan Lumière qui est exemplaire, je pense au plan Climat qui sera décliné par la Ville de Lyon, je pense au plan modes doux, je pense à l'isolation des bâtiments municipaux gérés par nos services, etc.

Surtout, à Lyon, nous sommes en mesure de remplir les objectifs du Grenelle 2 avant sa réalisation. On parle beaucoup des frais fixes engendrés par les emplois, mais on ne parle pas des frais à taux variables comme l'énergie. Il faut donc aller plus vite et plus loin sur les transports,

d'autant que 50 % des déplacements font moins de 3 km, agir sur le bâtiment ancien, mais le Grenelle ne nous donne aucun outil alors qu'il représente 99 %, et aussi avec les entreprises car les aider à réduire leur consommation d'énergie, c'est aussi leur permettre de gagner en productivité !

Et bien entendu, Monsieur le Maire, nous sommes prêts à collaborer à une politique ambitieuse sur l'énergie en particulier. Je vous remercie.

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Je ne reviendrai pas sur les grandes lignes de l'équilibre budgétaire de la Ville. Si ce n'est pour souligner une nouvelle fois la qualité de votre gestion, Monsieur le Maire, qui nous permet dans une période particulièrement difficile, de continuer à développer nos services publics sans augmenter les impôts des Lyonnais, tout en réduisant notre dette dont le niveau est inférieur de 20 % en euros constants à celui trouvé en 2001. Je crois que cela méritait d'être souligné.

Je souhaite simplement rappeler combien le budget 2011 prépare l'avenir, que ce soit à travers les recettes, les dépenses d'investissement ou les dépenses de fonctionnement.

Concernant l'évolution des recettes, je ne vais pas reprendre en détail le débat sur l'évolution des dotations de l'Etat, je soulignerai simplement l'incohérence de la politique du Gouvernement en matière de finance des collectivités territoriales. Il n'est pas logique de réduire à la fois les dotations de l'Etat et l'autonomie fiscale des collectivités, comme le fait le Gouvernement en ce moment. Au contraire, il faut mettre l'accent sur la force de la relation entre les politiques publiques menées par nos collectivités et l'évolution du potentiel fiscal. Considérons l'augmentation de la fiscalité directe entre 2010 et 2011 : + 1,5 % pour la base imposable de la taxe d'habitation et + 2 % pour la taxe foncière, sans parler des droits de mutation. Qui peut nier que cette augmentation est la traduction directe de notre politique de développement urbain, renforcée depuis bientôt dix ans ? On peut faire évidemment le même constat pour le développement économique au niveau du Grand Lyon.

Autrement dit, il n'y a pas d'un côté un potentiel fiscal national que l'Etat pourrait s'accaparer et redistribuer selon son bon vouloir et de l'autre, un potentiel fiscal local résiduel qui ne pourrait être mobilisé que de manière très restreinte par les collectivités. Bien au contraire, aller au bout de la logique de décentralisation, c'est reconnaître l'importance des métropoles dans le développement global de notre pays. Si nos collectivités ne peuvent plus compter que sur elles-mêmes, encore doivent-elles disposer des moyens de leur pleine autonomie selon l'esprit de la démocratie et selon la lettre de la constitution.

Concernant l'évolution des dépenses d'investissement, je voudrais souligner combien nous progressons en matière de démarche élargie de projets, combien notre maîtrise d'ouvrage se renforce et intègre chaque fois qu'elle le peut les questions d'ergonomie, la prise en compte du coût de fonctionnement des équipements et en particulier donc, les fluides, la qualité environnementale, etc... et puis l'anticipation systématique des normes de sécurité et d'accessibilité.

Du côté des dépenses de fonctionnement, entre les deux budgets prévisionnels 2010 et 2011 elles n'augmentent que de 0,8 %. Ce qu'il est important de souligner, c'est qu'à travers cette quasi-stagnation, c'est une transformation importante des dépenses qui continue d'être à l'œuvre, signe d'une adaptation de nos politiques publiques et de la mise en œuvre d'une stratégie dynamique de développement de nos ressources humaines.

Parler d'une adaptation de nos politiques publiques, c'est dire tout d'abord qu'à la différence du Gouvernement, nous n'appliquons pas une politique aveugle de réduction des crédits et de l'emploi qui se traduit à la fois par la régression des services publics, la baisse de la qualité des services rendus aux usagers et un malaise croissant des agents publics.

L'année 2011 sera marquée à la fois par l'ouverture de nouveaux équipements, que ce soit en matière de petite enfance, d'écoles, de gymnases, et l'amélioration de la relation avec nos usagers à travers le chantier GRU, Gestion de la Relation Usagers. C'est bien au total une amélioration de la qualité de nos services qui se jouera vis-à-vis de l'ensemble des Lyonnais. Et en même temps, nous poursuivons l'effort de maîtrise de la masse salariale, poste le plus important de nos dépenses de fonctionnement. Elle sera stabilisée aux environs de 300 millions d'euros.

Là encore, à l'inverse de l'Etat et de nombreuses collectivités, nous maintiendrons l'emploi en recrutant de nouveaux personnels pour nos équipements, tout en gageant ces postes par les redéploiements internes rendus possibles par l'adaptation de notre organisation et la montée en qualification de nos personnels.

L'année 2011 sera ainsi marquée par une montée en puissance de notre stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui s'articule autour de trois priorités :

- développer les compétences des personnels en les adaptant aux besoins des services ;
- favoriser la promotion des personnels en privilégiant la mobilité interne et en appliquant pleinement la note adoptée en 2008 ;
- prévenir l'usure professionnelle par un effort continu d'amélioration des conditions de travail : définition des postes de travail, ergonomie, rythme de travail.

Oui, Monsieur le Maire, chers Collègues, pour le Groupe Socialiste, ce budget tient compte du contexte général pour préparer au mieux l'avenir.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je répondrai brièvement. Je tiens d'abord à afficher le document -Monsieur Souchet, si vous le voulez bien- relatif au FCTVA, notamment.

Madame Balas, vous m'avez fait de la peine...

(Bruits divers.)

M. LE MAIRE : C'est vrai, vous nous faites de la peine !

M. BRUMM Richard : ...parce que, soit vous n'avez pas écouté, soit je n'ai pas été clair ! Donc, je vous donnerai personnellement un exemplaire du tableau...

(Protestations de Mme Balas.)

C'est parce que vous n'avez pas compris le pourquoi des choses ! Donc, je vous expliquerai personnellement et si ce n'est pas assez clair, M. le Directeur Général Adjoint en charge des Finances le fera. Monsieur Souchet, vous expliquerez à Mme Balas, si elle vous le demande.

Pour le reste, je voudrais simplement rassurer ceux...

M. LE MAIRE : On va expliquer en deux mots, tout de suite, à Mme Balas. Quand cela arrange le Gouvernement, il inclut le FCTVA, parce qu'à cette époque, il est important et cela lui permet de faire varier le tableau à la baisse. Et quand le FCTVA n'est pas très haut, il l'enlève parce que cela permet aussi de faire baisser les montants. Alors voilà, dans tous les cas de figure, les montants baissent qu'il y ait ou pas FCTVA.

Mme BALAS Laurence : Quelle méthode doit-on prendre ?

M. LE MAIRE : Rester stable et comparez ce qui est comparable !

M. BRUMM Richard : M. le Maire vous a répondu, il faut rester stable. On prend une méthode et on l'applique et on ne la change pas tous les deux ans ! Donc, vous aurez toutes les explications complémentaires éventuelles.

J'apporte une précision en ce qui concerne la notation. La notation, ce n'est pas un gadget, ce n'est pas quelque chose qui nous permet de faire de l'autosatisfaction. La notation apporte (la bonne note) à la Ville un double avantage :

- Premièrement, cela donne accès directement aux marchés financiers, sans passer par les banques, d'où évidemment un gain de marge. Et, lorsque nous passons par les banques et même

lorsque nous n'y passons pas, nous bénéficions des meilleurs taux d'intérêt. Donc, c'est très important d'avoir une bonne note.

- Deuxièmement, je crois, au contraire de ce qu'a dit M. Brolquier et, dans une moindre mesure M. Geourjon, que mon exposé tout à l'heure était assez complet. D'ailleurs dans votre support, vous avez reproché à la Ville de ne pas donner, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, toutes les explications utiles, alors que précisément, je les avais données. C'est-à-dire que, chaque année, nous essayons d'être de plus en plus complets et je crois l'avoir été aujourd'hui.

Je vous enlève une souci en ce qui concerne l'épargne brute : l'année dernière, en 2009, l'épargne brute était de 75 M€ ; cette année elle est de 85 M€. Donc, vous n'avez pas d'inquiétude à avoir quant à la réalisation des 110 M€ que nous annonçons pour 2011.

Alors, en ce qui concerne la maîtrise des ressources humaines, je n'ai pas très bien compris si globalement l'Opposition considère que la Ville fait trop de social, ou si elle n'en fait pas assez, parce que selon les sujets, on nous reproche d'être trop généreux ou pas assez généreux.

En tout cas, sachez qu'en 2009, je le rappelle parce que ces chiffres vous ont été donnés : en 2009 donc, les dépenses de ressources humaines ont progressé de 0,8 %, et en 2010, de 2,2 %.

Ces chiffres très raisonnables sont obtenus malgré la création de nouveaux équipements.

Enfin, je terminerai en rappelant, pour Mme Balas encore, que les droits de mutation ne concernent que l'immobilier ancien et pas l'immobilier neuf. Donc, l'augmentation des droits de mutation ne signifie pas nécessairement qu'il y a une reprise de la construction immobilière neuve.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je peux raisonnablement répondre. Pour le reste, je crois vraiment que nos explications étaient complètes.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je crois qu'il faut toujours essayer dans ce genre de débat, de faire un peu de pédagogie, parce qu'autrement on ne parle pas des mêmes choses.

Tout d'abord, quand Mme Balas nous dit : « Finalement, j'ai tout compris : ce que vous faites c'est des prélèvements sur l'argent des Lyonnais ! » Certes, certes ! C'est même comme cela que sont financées toutes les collectivités locales de France. C'est en prélevant des impôts sur leurs concitoyens. Grande progression quand on a déjà compris cela ! C'est-à-dire que l'argent, évidemment, n'est pas le nôtre, ce n'est pas de l'argent que nous avons trouvé dans une quelconque mine d'or, c'est simplement que nous prélevons des contributions sur les citoyens, puis ensuite nous essayons d'en faire le meilleur usage pour développer notre agglomération.

Alors, il faut croire que l'usage que nous en avons fait, n'était pas trop mauvais, y compris d'ailleurs par rapport aux débats de tout à l'heure, en 2008, puisque les uns et les autres nous avons eu l'occasion de dire aux Lyonnais que, moi – « c'était plutôt bien ce qui s'était passé » et vous – « que c'était très, très mal ! » Puis ils ont tranché et c'est comme cela ! Le suffrage universel, c'est le seul arbitre finalement de tout cela !

Alors, on va essayer, évidemment, de continuer de la même façon, parce qu'il n'y a de miracle nulle part. Il n'y a de miracle que les miracles que nous faisons. Si notre ville, si notre agglomération se développe, ce n'est pas le fait d'une fatalité, d'un destin, ce serait marqué comme cela de toute éternité, cela devrait se développer... Non, c'est une lutte de tous les jours. Une lutte de tous les jours, pour développer les entreprises. Une lutte de tous les jours, pour en faire venir d'autres, parce qu'autrement cela peut très, très vite, partir dans l'autre sens ! Et se dire que finalement à Lyon, ce n'est pas une ville où il faut venir et les entreprises aujourd'hui, elles ont le choix entre le Monde entier et même au niveau européen, pour être sur les marchés européens, elles ont le choix entre toutes les grandes agglomérations d'Europe. D'une manière générale, elles font des arbitrages en regardant ce que les unes ou ce que les autres leur apportent en terme de formation, en terme universitaire, en terme de recherche, en terme de transport en commun, en terme de qualité de la vie, etc... Bref, ce que nous faisons tous les jours à Lyon et au Grand Lyon et pour le moment, il semble que le verdict soit plutôt positif et c'est parce que ce verdict est positif que la Ville se développe.

Alors après, évidemment, quand elle se développe, cela crée des emplois et donc comme nous avons des emplois, nous avons des gens qui d'une part, restent à Lyon, plutôt que d'en partir et puis beaucoup d'autres qui arrivent à Lyon. Et donc après, comme ils arrivent à Lyon, cela nous permet aussi de faire des nouveaux quartiers : il y a une espèce de cercle vertueux qui se crée ainsi. Croyez-moi, c'est beaucoup moins facile de faire des cercles vertueux, que de faire des cercles qui vous mènent dans la tombe, cela c'est très facile ; on en voit un exemple au niveau national.

Alors, cela veut dire que pour les prochaines perspectives budgétaires, nous avons effectivement mené avec sérieux les décisions budgétaires que nous avons prises dans les années 2001 à 2008. Nous allons évidemment continuer sur cette voie, parce que si vous lâchez un petit bout, cela va très, très vite. Moi je connais quelques exemples de villes, ayant lâchées quelques temps... les courbes que vous montrent Richard Brumm, ce n'est pas très facile de faire aller dans ce sens-là. Dans l'autre, cela peut monter très très vite, parce que l'effet est cumulatif. Et donc après, la dette se rajoute à la dette, il faut payer etc, etc... Et donc, on peut très, très vite aller dans le trou !

Cela veut dire que nous allons continuer à essayer de faire en sorte de dégager des marges d'autofinancement, de manière à ne pas être obligés d'emprunter, de pouvoir mener toutes nos politiques. Je souhaite que tout le monde en fasse ainsi, pour ce qui concerne la Ville de Lyon, à la fois l'Etat, à la fois les autres collectivités qui travaillent avec nous, de manière à ce que déjà chacun avant de songer à beaucoup d'autres politiques par ailleurs, remplisse les politiques sur lesquelles nous nous sommes engagés collectivement. Donc, j'espère que cela sera fait, en tout cas pour la Ville de Lyon, cela sera fait ainsi.

Après, sur la masse salariale, j'entends bien ce que me disent les uns et les autres. Je veux simplement donner quelques chiffres. Nous avons obtenu, je le disais tout à l'heure, 15 millions d'euros par l'augmentation des impôts. Un point d'impôts, c'est 2,5 millions. Dans les discussions que nous venons d'avoir avec le personnel, nous avons engagé 2 millions. Vous comprenez bien que nous n'allons pas faire cela tous les six mois. Il faut que chacun s'en rende compte. Parce que cela veut dire que les 6 % d'impôts, on les passera à augmenter le personnel et la masse salariale. Ce n'est pas exactement ce que l'on attend de nous.

Donc, nous allons essayer de mener des politiques qui soient équilibrées et des politiques équilibrées, ce sont aussi des politiques avec les représentants de tous les personnels, de toutes les organisations syndicales, parce que sinon, à vouloir faire des choses un peu unilatérales, on finit par s'embrouiller un peu les pédales.

Donc, nous allons continuer dans cette politique qui est une politique assez rigoureuse, mais qui nous permettra de continuer à financer un certain nombre d'équipements. Vous voyez, on en est au début de notre plan de mandat. Donc, aujourd'hui pourquoi la masse salariale est-elle relativement contenue, de manière facile ? C'est que demain, quand nous allons livrer les équipements, il faudra mettre du personnel dans les crèches, dans les écoles, dans les bibliothèques, dans les ceci, dans les cela, et à ce moment-là, la masse salariale augmentera de manière inexorable. Et en général, c'est un cycle qu'il faut connaître dans les collectivités locales, on commence là, on termine là et ensuite, un nouveau cycle commence, on redescend, on recommence, c'est pour cela que la Chambre Régionale des Comptes faisait 2002-2008, 2003-2008, elle disait ça monte. Bien évidemment, ça monte partout. C'est la donnée de base de toutes les collectivités locales de terminer plus endettées qu'elles n'ont commencé, de se désendetter et de recommencer le cycle d'investissement et ensuite de mettre les personnels qui peuvent faire fonctionner ces investissements.

Voilà, nous allons donc essayer de continuer dans la même direction. C'est je crois, notre engagement vis-à-vis des Lyonnais.

(Adopté.)